# Champdieu

### MAIRIE DE CHAMPDIEU

#### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

#### Délibération n°2025-001-DE

## **OBJET: Budget Commune: Compte financier unique 2024**

En exercice :

18 membres

Présent(s): 13 Excusé(s): 3 Pouvoir(s): 1 Absent(s): 1

Pour: 14 Contre(s): 0 Abstention(s): 0 Le vingt cinq février deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 17 février 2025

Les membres présents en séance :

Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET

Le ou les membres absent(s):

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu l'avis de la commission communale des Finances en date du 24/02/2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget primitif de la commune de CHAMPDIEU;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame MAILLARD présente les résultats financiers du budget primitif pour l'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250225-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	Α	3 115 000.00	1 646 000.00	4 761 000.00
	Titres de recettes émis	В	1 535 907.67	1 502 319.57	3 038 227.24
	Restes à réaliser	С	1 056 000.00		1 056 000.00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	3 115 000.00	1 646 000.00	4 761 000.00
	Engagements	E			
	Mandats émis	F	1 393 639.12	1 219 770.45	2 613 409.57
	Dépenses engagées non mandatées	G	474 000.00		474 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-F) Excédent	н	142 268.55€	282 549.12	424 817.67
	(F-B) Déficit	ı			
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent	J	582 000.00		582 000.00
	(G-C) Déficit	К			
RESULTAT REPORTE	Excédent	L		302 440.84	
	Déficit	М	694 548.61		392 107.77
RESULTAT REPORTE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + report	é)			
	(H+L-M) Excédent	N	_	584 989.96	32 709.90
	(I+M -L) Déficit	0	552 280.06		

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

# Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget primitif de la commune de Champdieu;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Champdieu, le 25 février 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200461-20250225-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025